

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 14 SEPTEMBRE 2023

DELIBERATION N°2023.00432

**PROGRAMME DE SOUTIEN À L'ENTREPRENEURIAT ANIMATION DE LA
DYNAMIQUE ENTREPRENEURIALE EN SORTIE DE PÉPINIÈRE EN
PARTENARIAT AVEC LA CPME LOIRE - DEMANDE DE SUBVENTION 2023**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 08 septembre 2023

Nombre de membres en exercice : 70

Nombre de présents : 50

Nombre de pouvoirs : 12

Nombre de voix : 62

Président de séance : M. Hervé REYNAUD,

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON,
M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY,
M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU,
M. Gilles BOUDARD, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE,
M. André CHARBONNIER, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE,
M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. Martial FAUCHET,
M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT,
Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON,
M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Marc JANDOT,
M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME,
M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Denis LAURENT, M. Julien LUYA,
Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE,
M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, Mme Nadia SEMACHE,
M. Christian SERVANT, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY,
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Régis CADEGROS donne pouvoir à Mme Aline MOUSEGHIAN,

RECU EN PREFECTURE

Le 22 septembre 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20230914-D20230043210

Date de mise en ligne : 22 septembre 2023

M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Delphine JUSSELME,
M. Charles DALLARA donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Christian DUCCESCHI donne pouvoir à M. Jean-Philippe PORCHEROT,
M. David FARA donne pouvoir à M. Julien LUYA,
M. Jérôme GABIAUD donne pouvoir à M. Marc JANDOT,
M. Patrick MICHAUD donne pouvoir à M. Robert KARULAK,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Jean-Marc SARDAT donne pouvoir à M. Bernard BONNET,
M. Gilbert SOULIER donne pouvoir à M. Christian JOUVE

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, Mme Françoise BERGER, M. Jordan DA SILVA,
M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ,
M. Jean-Paul RIVAT

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 14 SEPTEMBRE 2023

PROGRAMME DE SOUTIEN A L'ENTREPRENEURIAT ANIMATION DE LA DYNAMIQUE ENTREPRENEURIALE EN SORTIE DE PEPINIERE EN PARTENARIAT AVEC LA CPME LOIRE - DEMANDE DE SUBVENTION 2023

Contexte

La promotion d'une culture de l'entrepreneuriat à l'échelle du territoire de la métropole passe par le soutien aux structures d'accompagnement à la création d'entreprises. Chacune de ces structures a pour cœur de métier l'accompagnement et le financement des porteurs de projets de création/reprise d'entreprises, s'adressant à des typologies de publics et de projets différents.

Le programme de soutien à la création d'entreprise de Saint-Etienne Métropole poursuit les objectifs suivants :

- favoriser la création de nouvelles entreprises sur le territoire ;
- pérenniser les entreprises au-delà de 3 ans pour développer l'emploi local ;
- attirer des projets exogènes au territoire grâce aux excellences scientifiques et technologiques.

Pour répondre à ces objectifs, Saint-Etienne Métropole propose un soutien aux jeunes entrepreneurs à leur sortie de pépinières. A ce titre, la CPME Loire a développé le programme JPME à destination des jeunes entreprises du territoire. Ce programme est désormais identifié par les entreprises et plus particulièrement celles qui sortent des pépinières de Saint-Etienne Métropole à l'issue d'une période de 3 ou 6 ans. Il leur permet de développer leurs réseaux et bénéficier des conseils de chefs d'entreprises expérimentés.

Eléments de bilan de l'action JPME en 2022

22 entreprises du territoire accompagnées.

Participation des entreprises accompagnées à :

- 6 ateliers thématiques :
 - développement commercial ;
 - marketing et communication ;
 - gestion et finance ;
 - ressources humaines ;
 - politique sociale et fiscale de l'entreprise ;
 - gestion du temps ;
- échange et témoignage de chefs d'entreprise ;

- les diagnostics individuels :
 - un en début d'année ;
 - un en fin d'année ;
 - sur les thématiques : « photographie de l'entreprise » et « photographie homme/projet » ;
- une visite d'entreprise ;
- des évènements de networking ;
 - rencontre inter promotion ;
 - vœux de la CPME ;
 - pique-nique ;
 - afterwork de fin d'année.

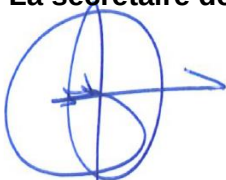
Au regard de l'intérêt stratégique d'une dynamique entrepreneuriale sur notre territoire et de la pertinence de disposer d'une offre complète et structurée dans le domaine de l'accompagnement à la création d'entreprise, il est proposé de soutenir la CPME Loire en lui versant une subvention de fonctionnement de 29 000 €.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve le versement d'une subvention de fonctionnement globale de 29 000 € à la CPME Loire ;**
- **approuve les conventions de partenariat correspondantes et autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération ;**
- **les dépenses seront imputées sur le budget de l'exercice 2023 sur les comptes INUM ENTRE, Chapitre 65 section Fonctionnement.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
La secrétaire de Séance,



Siham LABICH
4^{ème} Vice-Présidente

Le Premier Vice-Président,



Hervé REYNAUD